



Peace Building Fund

ANNUAL PROGRAMME¹ NARRATIVE PROGRESS REPORT

REPORTING PERIOD: 1 JANUARY – 31 DECEMBER 2009

| | |
|--|--|
| Submitted by: UNDP | Country and Thematic Area² Rule of Law and Human Rights |
| Programme No: PBF/BDI/C-1 MDTF Office Atlas No: 00066653 Programme Title: Establishment of a National Human Rights Commission | Participating Organization(s): <ul style="list-style-type: none">• Ligue des Droits de l'Homme Iteka• Association Chrétienne pour la lutte contre la torture (ACAT) |
| Implementing Partners: <ul style="list-style-type: none">• Gouvernement du Burundi• Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)• Office du Haut Commissaire des Droits de l'Homme de Genève (OHCDH)• Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | Programme Budget (from the Fund): <ul style="list-style-type: none">• Fonds de consolidation de la paix : \$400,000 USD• Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (Genève) : \$35,812 USD• PNUD : \$20,000 USD |
| Programme Duration (in months): 12 Start date ³ : 28 Mai 2007 End date: 31 Décembre 2009 <ul style="list-style-type: none">• <i>Original end date</i> :Mai 2008• <i>Revised end date</i>: 31 Décembre 2009• <i>Operational Closure Date</i>⁴: 31 Décembre 2010 Budget Revisions/Extensions: - | |

¹ The term “programme” is used for programmes, joint programmes and projects.

² E.g. Priority Area for the Peacebuilding Fund; Thematic Window for the Millennium Development Goals Fund (MDG-F); etc.

³ The start date is the date of the first transfer of funds from the MDTF Office as Administrative Agent.

⁴ All activities for which a Participating Organization is responsible under an approved MDTF programme have been completed. Agencies to advise the MDTF Office.

I. Purpose

- Objectif global: Contribuer à lutter contre les violations des droits de l'Homme, à combattre l'impunité et promouvoir la culture de la paix
- Objectifs spécifiques :
 - Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux,
 - La population et autres institutions sont sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH,
 - La population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission.

II. Ressources

Financial Resources:

- Le projet d'appui à la mise en place de la CNIDH n'a aucune autre source de financement et n'a connu aucune révision budgétaire.

Human Resources: National and International Staff:

- Le projet n'a ni de personnel national ni international. Il est appuyé par le personnel du BINUB, Division Droits de l'Homme et Justice du BINUB, Unité des Institutions Nationales des Droits de l'Homme dont deux staffs nationaux.

III. Implementation and Monitoring Arrangements

- Les fonds alloués au projet par le Comité de Pilotage Conjoint sont gérés par le PNUD selon la modalité DEX (Exécution Directe).
- Dans ce cadre, le PNUD est responsable de toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement qui est effectuée sur la base du plan de travail préparé par le Directeur National du Projet sur recommandation du Comité Technique de Suivi. Aussi et selon les procédures du PNUD, le Directeur National du projet propose un engagement de fonds sur la base du plan de travail et le PNUD est responsable de l'approbation et l'exécution des paiements
- Un Comité de Pilotage Conjoint est chargé de l'orientation stratégique, du contrôle et de la prise des décisions concernant l'affectation des fonds reçus du Fonds du Consolidation de la Paix au Burundi.
- Un Comité Technique de Suivi composé des représentants du Gouvernement, des Nations Unies et de la Société civile supervise et assure le suivi du projet ;
- Leçons apprises : Divergence de points de vue sur les pouvoirs et les missions de la Commission vis-à-vis du pouvoir judiciaire. En vue de juguler ce défi, les responsables du Projet du BINUB, appuyés par l'OHCDH de Genève ont initié une campagne de plaidoyer pour expliquer aux autorités du Gouvernement et du Parlement la nécessité d'adopter une loi conforme aux standards internationaux. Le BINUB avec l'appui de l'OHCDH de Genève compte organiser à l'intention du Parlement burundais, un atelier régional sur les institutions nationales des Droits de l'Homme. Les participants à cet atelier bénéficiera de l'expérience des commissions africaines ayant été mises en place selon les standards internationaux et partant crédibles vis-à-vis du Comité International de Coopération des INDH.

IV. Results

Résultat 1 : Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux

- En vue d'atteindre ce résultat, un intense plaidoyer a été mené tout au long de l'exercice 2009 grâce à une forte implication des responsables du projet et des partenaires tant des Nations Unies,

du corps diplomatique que de la société civile. C'est ainsi que le gouvernement a reconnu la non-conformité du projet de loi adopté en conseil des Ministres.

- A cet effet, une commission interministérielle de relecture du Projet de loi a été mise en place au mois d'août 09 en vue de réintégrer les dispositions qui le rendent conforme aux normes internationales de fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.
- Aux fins d'encourager le gouvernement à honorer ses engagements, le CTS a recommandé au Directeur National de formuler à l'intention du Comité de Pilotage Conjoint des Projets PBF, une demande de prolongation d'un mois de délais d'exécution des activités dudit projet à compter du premier octobre 2009.
- Dans l'entre-temps, le projet de loi a été transmis au Parlement en janvier 2010.
- Si ledit projet de loi n'est pas adopté par le Parlement pendant la session de février 2010, les membres du CTS se sont encore une fois engagés d'introduire une autre demande de prolongation des délais beaucoup plus étendus jusqu'au 31 décembre 2010.
- Une demande de prolongation a été déjà transmise (mars) au Comité de pilotage Conjoint.

Résultat 2 : La population et autres institutions sont suffisamment sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH.

- Ce résultat ne peut pas être atteint avant le choix et la nomination des commissaires. Il est conditionné par l'adoption du projet de loi régissant la CNIDH. La sensibilisation des populations bénéficiaires du projet se fera à travers les descentes sur le terrain par les commissaires eux-mêmes.

Résultat 3 : Une population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission Saisine de la commission

- Les résultats 2 et 3 ne peuvent pas être atteints du fait que la Commission n'est pas encore mise en place. Les activités pouvant mener à ces résultats sont notamment les descentes sur le terrain effectuées par les membres de la Commission et la saisine de cette dernière par la population.
- L'exécution budgétaire jusqu'en fin décembre 2009 est de 74,34 %

Contrainte majeure

- Le retard dans l'analyse du projet de loi par le Conseil de Ministres et sa transmission au Parlement est à l'origine du non atteint du résultat principal qui est la mise en place de ladite Commission. Ce retard est également lié aux amendements insuffisants qui ne rendraient pas la Commission fonctionnelle et réellement indépendante. Pour surmonter ce défi, les parties prenantes au Projet ont initié une stratégie de lobbying et de plaidoyer auprès du Gouvernement et du Parlement en vue de l'adoption du projet conformément aux standards internationaux.

Principaux partenaires et leur rôle

- *Le Gouvernement du Burundi* : Ministère en charge des Droits de l'Homme assure la tutelle du projet met en œuvre le projet conjointement avec le BINUB et l'OHCDH ; assure l'administration et la gestion quotidienne du projet ; fournit les services techniques requis et coordonne les partenaires dans la mise en œuvre du projet ;
- *Le BINUB/OHCDH* met en œuvre le projet (Section Intégrée Justice et Droits de l'Homme) ; assure auprès du siège la responsabilité programmatique et financière du projet. La Division Droits de l'Homme et Justice, Unité Institutions Nationales des Droits de l'Homme fournit les services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet ;

- *Le PNUD* assure la gestion financière des fonds du projet ; les transactions financières et effectue les achats et approvisionnements ;
- *Le Rôle de la Ligue Iteka et de ACAT est de* représentent la société civile dans la conception et la mise en œuvre du projet.
- Les partenaires du gouvernement à savoir la société civile, les organisations nationales et internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, le corps diplomatique et les Nations Unies ont travaillé en synergie pour réussir un plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi respectueuse des principes de Paris. Cette synergie a eu un impact positif. Le projet de loi adopté par le gouvernement en novembre 2009 a été transmis pour adoption au Parlement en Janvier 2010.

Suivi-évaluation.

- Le Directeur National du projet fait le suivi régulier du projet et produit régulièrement des rapports narratifs. Le Comité Technique de Suivi est chargé du suivi périodique des résultats atteints sous la supervision du Comité Conjoint de Pilotage, responsable de l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

V. Future Work Plan

- Poursuite d'un plaidoyer auprès du Parlement en vue d'une adoption d'un projet de loi conforme aux standards internationaux,
- Installation, équipement de la commission et formation des membres ;
- Une fois la loi adoptée, appui à la mise en place d'une CNIDH fonctionnelle
- Accompagner la Commission dans l'élaboration de son plan de travail.
- L'évaluation faite par le Comité Technique de Suivi (Mars 2010) sur des activités restantes et l'actualisation du chronogramme montre que sur le budget global de \$400,000 USD alloués au projet, il reste un reliquat de \$99,153 USD qui serviront à la réalisation de ces activités.

VI. Performance Indicators (optional)⁵

- En l'absence de l'adoption de la loi portant création de la Commission Nationale Indépendante de Droit de l'Homme, il est difficile de parler de résultats atteints.

VII. Abbreviations and Acronyms

1. ACAT= Action chrétienne contre la torture
2. BINUB= Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
3. CNIDH= Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
4. DDHJ= Division Droits de l'Homme et Justice
5. DEX= Exécution Directe
6. INDH= Institutions Nationales des Droits de l'Homme
7. MDPG= Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre
8. OHCDH= Office du Haut commissaire aux Droits de l'Homme
9. PBF= Peace Building Fund
10. PNUD= Programme des Nations Unies pour le Développement

⁵ E.g. for the UNDG Iraq Trust Fund and the MDG-F.